



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EPREUVE DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE ENSEIGNEMENT EN LANGUE ÉTRANGÈRE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE (DNL)

RAPPORT DE JURY SESSION 2025

Président du jury : Monsieur Sylvain BOURDONNAIS, IA-IPR Langues vivantes, Anglais

Préambule

Le jury renouvelle cette année ses remerciements à Madame Hélène LUCIANI, cheffe du bureau Division des Examens et des Concours 4, ainsi que Madame Marlène MIRANDE, gestionnaire des certifications pour les enseignantes et les enseignants, pour la qualité de l'accueil des candidats et des candidates et celle des conditions matérielles du déroulement des épreuves.

Par ailleurs, le jury félicite tous les lauréates et lauréats et invite les candidates et candidats non reçus à se représenter à la session 2026 de la certification complémentaire. En s'engageant dans cette forme d'enseignement exigeante, les lauréates et lauréats contribuent au développement de la pratique des langues vivantes dans toutes les disciplines et à la promotion de l'ouverture européenne et internationale dans les établissements scolaires de l'académie de Rennes.

74 candidats professeures et professeurs de collège, de lycée professionnel et de lycée général et technologique ont été admis à cette certification complémentaire lors de la session 2025 contre 58 candidats lors de la session 2024. Ceci témoigne non seulement de l'intérêt croissant de la communauté éducative pour l'enseignement d'une discipline en langue étrangère, mais également du sérieux avec lequel la majorité des candidates et candidats s'est préparée à cette épreuve orale.

Textes de référence

L'épreuve de certification complémentaire « Enseignement en langue étrangère dans une discipline dite non linguistique (DNL) » s'inscrit dans le cadre fixé par :

- l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;
- la note de service n° 2019-104 parue au BO n° 30 du 25 juillet 2019.

Sommaire

1) Modalités d'inscription.....	2
2) Organisation de l'épreuve.....	2
3) Critères d'évaluation.....	3
4) Recommandations du jury.....	4
5) Préparation	6
6) Remarques particulières concernant l'organisation.....	8
7) Annexe : Données statistiques Session 2025	9

1) Modalités d'inscription

Conditions requises

La certification complémentaire est ouverte aux personnels enseignants du premier et du second degré (titulaires, stagiaires ou contractuels en CDI), tant du réseau public que du réseau privé, et issus de toutes les disciplines hormis les lettres et les langues vivantes.

Calendrier de la session 2026

- Inscription sur le [portail Cyclades](#), entre le lundi 22 septembre et le vendredi 14 novembre 2025 ;
- Épreuves orales : du lundi 02 au vendredi 13 mars 2026.

Site de référence

Toutes les informations se trouvent sur la [page académique](#) « Certifications complémentaires ». En particulier, il est nécessaire de prendre connaissance avec soin de la **notice d'inscription** disponible sur cette page académique.

2) Organisation de l'épreuve

L'examen de certification se déroule en deux temps : la remise du rapport (dépôt exclusivement dématérialisé sur Cyclades) et une épreuve orale devant un jury.

Le rapport d'activité

Le rapport, composé de 5 pages maximum, n'est pas soumis à notation et sert de support à l'entretien. Il doit :

- comporter un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger par la candidate ou le candidat ;
- indiquer les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux que la candidate ou le candidat a pu initier ou auxquels il a pu participer. Elle ou il peut également proposer un développement commenté de l'expérience qui lui paraît la plus significative ;
- enfin, la candidate ou le candidat pourra y mentionner tout autre élément tangible marquant son implication dans le secteur choisi, tels que des travaux de recherche, des publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Il est souhaité que le rapport soit rédigé dans la langue vivante cible.

L'épreuve orale

L'épreuve orale se déroule devant un jury composé de deux inspectrices ou inspecteurs (langue vivante cible et discipline). Pour le premier degré, la deuxième inspectrice ou le deuxième inspecteur est une inspectrice ou un inspecteur 1^{er} degré de circonscription.

D'une durée de trente minutes maximum, elle est organisée en deux parties :

- **un exposé de la candidate ou du candidat de dix minutes maximum**, qui s'effectue, en tout ou partie, dans la langue cible, au choix de la candidate ou du candidat ;
- **un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum**, qui s'effectue quant à lui, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle la candidate ou le candidat souhaite faire valider sa compétence.

Obtention de la certification

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis.

3) Critères d'évaluation

En référence à la [note de service n°2019-104 du 16-07-2019](#), les commissions d'interrogation fondent leur évaluation sur des critères relevant de plusieurs champs :

- **Les connaissances institutionnelles :**
 - la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ; pour le premier degré, connaissance des objectifs et du fonctionnement du dispositif Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère (EMILE) en référence au [Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée « Oser les langues vivantes étrangères »](#),
 - la connaissance du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), des programmes de la langue et de la discipline non linguistique, dans le cadre de l'enseignement visé ; on pourra également se référer aux attendus de fin d'année et aux repères annuels de progression accessibles à la [page Eduscol dédiée](#).
- **Les compétences linguistiques :**
 - la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ; pour le premier degré, le niveau B2 est requis
- **Les compétences professionnelles et relationnelles :**
 - la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
 - la capacité à choisir des thèmes et des supports adaptés ;
 - la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
 - la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
 - la capacité à prendre de la hauteur vis à vis d'éventuelles divergences entre approches culturelles différentes et à dégager les apports d'une approche multiculturelle ;
 - la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de la langue et un enseignement en langue ;
 - l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignantes et enseignants de langue vivante, les assistantes et assistants de langue, les autres enseignantes et enseignants engagés dans un enseignement en langue étrangère ;
 - la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

Pour le premier degré, la certification ne s'attache pas à une discipline en particulier. Les candidates et candidats peuvent donc traiter d'une ou plusieurs disciplines en DNL et être interrogés sur leur capacité à mettre en œuvre un enseignement en DNL dans différents domaines ou disciplines.

4) Recommandations du jury

Généralités

Le niveau de maîtrise de langue attendu par le jury est B2/C1 (utilisateur indépendant/ expérimenté). Le jury attend donc des candidates et des candidats une réelle aisance en langue cible, notamment concernant le langage de la classe, ainsi que dans le champ disciplinaire, pédagogique et didactique.

Comme l'an passé, un grand nombre de candidates et candidats en 2025 ont fait preuve de qualité dans la préparation ainsi que dans la réflexion personnelle et professionnelle ; certaines prestations ont néanmoins pâti d'un manque de préparation. Quelques candidates et candidats, dont le niveau de langue était par ailleurs recevable, ne connaissaient visiblement ni le format de l'épreuve, ni son contenu. Afin de se préparer au mieux dans le cadre de la session 2026, les futurs candidates et candidats devront garder à l'esprit qu'une bonne maîtrise de la langue cible ne saurait suffire pour obtenir la certification complémentaire. En effet, il est également attendu une bonne appropriation des différentes composantes de la démarche CLIL (*Content and Language Integrated Learning*). Il est vivement recommandé aux candidates et candidats de consulter l'espace Triskell [DNL-CLIL-des parcours en langues](#), espace de ressources académiques pour l'enseignement d'une discipline en langue étrangère.

Nous rappelons qu'une finalité essentielle de l'enseignement de sa discipline en langue étrangère est d'augmenter le temps d'exposition des élèves aux langues vivantes et de leur permettre d'accroître leurs capacités à s'exprimer, communiquer et interagir, en plaçant l'évaluation du niveau de langue au second plan. Le jury est donc particulièrement attentif aux stratégies pensées et/ou mises en œuvre par les enseignantes et les enseignants afin de faire parler et communiquer les élèves, mieux et davantage, dans la langue cible et dans un esprit d'ouverture culturelle.

La relation et la collaboration établies avec la professeure ou le professeur de langue pour atteindre cette finalité, la gestion des groupes et les modalités d'apprentissage favorisant la communication, l'exploitation de l'évaluation pour renseigner les élèves sur leur progrès constituent, pour le jury, des objets de questionnement permettant de vérifier que la candidate ou le candidat a bien compris les enjeux de cette forme spécifique d'enseignement.

Des échanges formels ou informels sont donc vivement recommandés avec des collègues de langue durant la phase de préparation à l'épreuve, mais également lorsque les lauréates et lauréats devront assurer un enseignement en langue vivante. Les candidates et candidats sont, à cet égard, vivement encouragés à effectuer des observations de séance en cours de langues vivantes, et si possible de DNL, et d'en faire un retour (description, analyse) dans le rapport et/ou lors de l'épreuve orale. Quand cela est possible, une expérience de co-intervention ou de co-animation peut également enrichir le parcours de la candidate ou du candidat.

Pour cela, nous invitons les candidates et les candidats à prendre contact avec leur inspectrice ou inspecteur disciplinaire de secteur pour identifier les établissements situés à proximité qui proposent la DNL qui les concerne. Pour le premier degré, il est vivement conseillé de se rapprocher des conseillères et conseillers pédagogiques départementaux LVE et de l'inspectrice ou inspecteur de circonscription. Ils seront à même d'orienter les candidates et les candidats vers des enseignantes et enseignants exerçant en dispositif EMILE.

Enfin, le jury encourage vivement les candidates et les candidats ajournés à tenir compte des observations et conseils qui leur ont été communiqués avant de se présenter de nouveau à une prochaine session.

Conseils :

- ⇒ Observer des séances de DNL et de langues vivantes.
- ⇒ Veiller à améliorer et approfondir ses compétences linguistiques et culturelles, par exemple, au moyen des stages linguistiques proposés par France Éducation International ([FEI](#)) pour les enseignants du réseau public.
- ⇒ Participer à une [formation académique](#) de préparation à la certification.
- ⇒ Participer à une mobilité internationale dans le cadre d'un [projet Erasmus+](#).

Le rapport d'activité

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale définit le format ainsi que les éléments qui le composent. Une organisation et une présentation pertinentes de ces différents éléments permettent de faire état,

à ce moment de la préparation et du parcours, de l'expérience de la candidate ou du candidat, de la réflexion amorcée pour appréhender ces enjeux.

Le rapport d'activité n'est pas soumis à notation, mais il constitue un outil précieux pour la candidate ou le candidat et pour le jury. C'est, en effet, l'occasion pour la candidate ou le candidat de revenir sur sa formation et ses expériences antérieures afin de mettre en évidence les connaissances et compétences professionnelles qui ont pu être développées, en particulier concernant l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes (spécifiquement en contexte DNL pour le premier degré). Ce rapport permet également de fournir des éléments d'appréciation au jury, ainsi que des pistes pour la conduite de l'entretien. Ces éléments doivent donc nourrir la réflexion de la candidate ou du candidat au moment de sa rédaction et lui permettre de se projeter dans l'épreuve orale à venir.

Nous rappelons que l'organisation du rapport, et son contenu, **rédigé intégralement ou partiellement en langue cible**, sont laissés à l'appréciation de la candidate ou du candidat. Il est cependant souhaitable que le rapport soit rédigé en langue étrangère, permettant ainsi d'illustrer la qualité du niveau de langue cible à l'écrit.

Les rapports d'activité de la session 2025 ont été très variés, tant du point de vue formel que de la qualité. Quelle que soit la nature des éléments présentés par la candidate ou le candidat, on attend de cette dernière ou de ce dernier, non pas une simple narration ou chronologie, mais bien une analyse réflexive, en lien avec l'enseignement de sa discipline en langue vivante. En fonction de leurs expériences professionnelles respectives, les propositions des candidates et candidats sont nécessairement diverses.

La rédaction du dossier est une étape indispensable à la préparation de la certification, en ce sens qu'elle permet de formaliser la démarche entreprise par la candidate ou le candidat. Précisons, toutefois, que nombre de candidates et candidats ont réussi l'examen alors que leur dossier n'était pas très convaincant. Le délai entre la remise du dossier et l'épreuve leur a, en effet, permis d'enrichir leurs expériences professionnelles, d'observer des pratiques, d'échanger avec des pairs, et ainsi d'approfondir leur réflexion. À l'inverse, le jury a pu être déçu par des prestations orales témoignant de connaissances superficielles ou purement théoriques, alors que le dossier écrit semblait prometteur.

L'exposé

L'exposé permet à la candidate ou au candidat d'évoquer les points saillants et significatifs de son parcours. Il ne doit en aucun cas être une lecture ou une redite du rapport, même s'il est pertinent que la candidate ou le candidat s'y réfère.

Il est attendu des candidates et des candidats qu'ils montrent qu'ils ont réfléchi aux stratégies à mettre en œuvre, qu'ils ont pu opérationnaliser quelques points, qu'ils ont développé une attitude réflexive sur leur expérience entre le moment de l'écriture du dossier et celui de l'exposé.

Si les candidates et les candidats ont eu la possibilité de mener une activité ou un projet en langue vivante DNL, ils sont invités à l'exposer et l'analyser. L'activité en question peut avoir été une réussite, ou au contraire ne pas avoir été concluante. La candidate ou le candidat peut porter son regard sur les choix pédagogiques qui lui ont permis de développer les échanges entre élèves, ainsi que sur des outils d'évaluation et/ou de remédiation, par exemple.

Il est également possible de faire part d'un projet de séance qui n'aurait pas encore pu être mis en œuvre. Il est, par ailleurs, apprécié que la candidate ou le candidat partage avec le jury ses réflexions suite à des visites en classe de collègues de langue vivante et/ou de DNL.

Durant l'exposé, les candidates et les candidats ne disposeront pas d'un vidéoprojecteur. Ils peuvent cependant présenter au jury des documents sur l'écran de son ordinateur personnel, sur une tablette numérique ou bien des documents papier qu'ils auront sélectionnés pour illustrer leur propos (5 pages maximum).

Conseils :

- ⇒ Structurer son propos, sans « récitation » du dossier.
- ⇒ Apporter de nouveaux éléments au regard du rapport déposé lors de l'inscription pour montrer la progression dans l'analyse et la réflexion.
- ⇒ S'entraîner à « s'entendre parler » : s'enregistrer, faire écouter à un(e) collègue de confiance, construire son discours à l'oral et l'enrichir à partir d'une carte mentale ou d'un plan ; se créer

des temps d'expression orale avec des collègues de langue ou des locutrices et locuteurs natifs, voire des élèves.

- ⇒ Mettre en œuvre de courtes expériences dans ses classes pour avoir matière à analyse.
- ⇒ Mettre en évidence les stratégies élaborées en concertation avec la professeure ou le professeur de langue pour faire progresser les élèves.
- ⇒ Centrer son propos sur l'activité de l'élève et sur l'observation de l'activité de l'élève, sur ses réactions, ses difficultés et ses progrès.
- ⇒ Partager sa réflexion avec des collègues de langue et d'autres disciplines afin de profiter de leur expérience : participer à un cours de langue, assister à un cours de DNL, co-construire, voire co-animer une séance de DNL avec une professeure ou un professeur de langue, etc.
- ⇒ Mettre en relation son projet pédagogique et les dispositifs facilitant l'ouverture des élèves et des professeurs à l'international : [Erasmus+](#), [OFAJ](#), [FEI](#), [Science on Stage](#), présence d'une assistante ou d'un assistant de langue vivante étrangère, etc.

L'entretien

L'entretien vise à prendre la mesure de l'approfondissement de la réflexion portée par la candidate ou le candidat, en interrogeant les expériences relatées, les limites ou les difficultés perçues, les dispositifs d'apprentissage et d'évaluation envisagés, la façon dont les aspects culturels sont abordés. L'entretien est également l'occasion pour les candidates et les candidats de montrer qu'ils ont pu affiner leur réflexion depuis la rédaction du dossier.

Il permet aux candidates et aux candidats d'explicitier les projets pédagogiques envisagés et quels rôles ils partagent avec les professeures et professeurs de langue. Au cours du dialogue établi, il n'y a pas de réponse normée attendue. Le jury appréciera la justesse et la pertinence des réponses aux questions.

Enfin, l'entretien est l'occasion pour le jury de demander aux candidates et aux candidats de clarifier ou de développer certains points évoqués dans la première partie, ou encore d'aborder certains aspects non mentionnés lors de l'exposé.

Conseils :

- ⇒ S'assurer d'une bonne connaissance des textes réglementaires concernant l'enseignement des DNL en LV, du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, ainsi que des repères annuels de progression pour les langues et des attendus de fin d'année par langue ;
- ⇒ Réfléchir aux apports pour les élèves de l'enseignement de sa discipline en langue vivante étrangère ;
- ⇒ S'informer sur l'enseignement de sa discipline à l'étranger ;
- ⇒ Réfléchir aux objectifs d'apprentissage en termes de nouvelles compétences à développer ;
- ⇒ Réfléchir aux différentes modalités d'évaluation (vérifier les acquis, renseigner les élèves sur leurs progrès) et de remédiation ;
- ⇒ Réfléchir aux stratégies permettant aux élèves de gagner en autonomie en compréhension et en expression ;
- ⇒ S'interroger sur la place de son propre projet dans un cadre plus large (disciplinaire, interdisciplinaire ou d'établissement) ;
- ⇒ Rester vigilant sur les projets qui seraient uniquement orientés sur l'accomplissement d'un projet personnel et professionnel.

5) Préparation

La certification CLIL nécessite une préparation sérieuse. Nous vous rappelons toutefois que les formations proposées en académie ne revêtent pas un caractère obligatoire.

Dispositif académique de formation et de préparation à la certification complémentaire pour le réseau public

Public-cible : enseignantes et enseignants du second degré du réseau public, volontaires, de toutes disciplines sauf lettres et langues vivantes.

Campagne d'inscription : **mois de mai** (information via l'établissement de rattachement, et les listes de diffusion académiques).

L'académie de Rennes propose une formation hybride de 45 heures prenant appui sur la plate-forme de formation à distance Magistère 2 **pour toutes les langues vivantes**.

La pré-inscription en ligne à cette formation a lieu au mois de juin sur candidature individuelle auprès de l'École Académique de la Formation Continue.

🎯 Objectifs :

Objectifs généraux :

- Mettre au cœur de l'enseignement disciplinaire la maîtrise de la langue
- Découvrir l'approche actionnelle et la transférer ou l'adapter à son champ professionnel
- Préparer à la certification complémentaire en langues vivantes étrangères

Objectifs pédagogiques :

A la fin de la formation, les stagiaires seront capables de...

- identifier les finalités et les enjeux de l'enseignement en langues étrangères ;
- sélectionner, en fonction de la langue utilisée, des ressources et des parties des programmes pertinentes et les intégrer pratiquement pour créer les conditions optimales de communication dans les classes ;
- connaître et utiliser des notions (tâches finales signifiantes, activités langagières, descripteurs du cadre européen) qui vont permettre d'intégrer l'approche actionnelle dans sa pratique de classe;
- élaborer des projets pédagogiques articulant langues et disciplines (définir des objectifs, choisir des démarches,...).

Dispositif de formation et de préparation à la certification complémentaire pour le réseau privé

Public-cible : enseignantes et enseignants du second degré du réseau privé sous contrat volontaires, de toutes disciplines sauf lettres et langues vivantes.

Campagne d'inscription via l'organisme de formation FORMIRIS.

Contacts :

cedric.brule@enseignement-catholique.bzh

stephane.cailleau@enseignement-catholique.bzh

Une formation de 4 jours en présentiel avec un complément de 6 heures en distanciel asynchrone.

Programmes de mobilité des enseignantes et des enseignants

- [Stages](#) de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel ;
- [Séjours](#) professionnels d'enseignantes et enseignants français ;
- Autres programmes.

Toutes les informations sont accessibles sur la page Eduscol dédiée :

https://eduscol.education.fr/2249/les-programmes-de-mobilite?menu_id=2741

Par ailleurs, la [DRAREIC](#) (Délégation Régionale Académique aux Relations Internationales et Européennes et à la Coopération) accompagne les enseignantes et les enseignants sur tous les sujets et questions en lien avec une ouverture européenne et internationale.

6) Remarques particulières concernant l'organisation

Certaines candidates et certains candidats convoqués ne se sont pas présentés à l'épreuve et n'ont pas prévenu la Division des Examens et Concours (DEC) de leur absence.

Par respect pour tous les personnels engagés dans l'organisation de cette certification, et pour son bon déroulement, il est expressément demandé aux candidates et aux candidats qui se désisteraient ou qui auraient un empêchement de prévenir la DEC **au plus tard la veille de l'épreuve**.

Par ailleurs, lors de la phase d'inscription à la certification complémentaire, il vous sera demandé par la DEC de préciser vos éventuelles contraintes, notamment les mobilités en France et à l'étranger, pendant la période des oraux. Ces contraintes seront prises en compte **dans la mesure du possible** pour établir votre convocation.

Enfin, quel que soit le motif invoqué par la candidate ou le candidat, **il ne sera pas possible de programmer un oral en dehors de la période de deux semaines définie par la Division des Examens et Concours**. Aucune session de rattrapage ne sera programmée. En cas d'empêchement, il conviendra donc de s'inscrire à la session de l'année suivante.

7) Annexe : Données statistiques Session 2025

Chiffres généraux des inscriptions	
Candidats inscrits	145
Abandons/Irrecevabilités	28
Candidats absents	11
Candidats présents	106
Candidats admis	74
Candidats non admis	32
Proportion admis/présents	69,81 %

Répartition par LV des candidats présents			
LV	ADMIS	AJOURNÉS	TOTAL
Allemand	2	1	3
Anglais	62	29	91
Espagnol	10	0	10
Italien	0	1	1
Arabe	0	1	1
TOTAL	74	32	106

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	TOTAL
Allemand	0	1	1	1	3
Anglais	13	14	51	13	91
Espagnol	1	3	3	3	10
Italien	1	0	0	0	1
Arabe	0	0	1	0	1
TOTAL	15	18	56	17	106

Répartition par LV et par discipline des candidats présents				
	Allemand	Anglais	Espagnol	TOTAL
ARTS PLASTIQUES	0	2	0	2
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT	0	2	0	2
CUISINE	0	1	0	1
DOCUMENTATION	0	1	0	1
ECONOMIE ET GESTION COMM/ORG/GRH MARKETING/ MANAGEMENT UNITES COMMERCIALES/ COMMERCE ET VENTE/HOTELLERIE RESTAURATION	0	12	2	14
EDUCATION MUSICALE	0	2	0	2
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	0	7	0	7
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE	0	0	1	1
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIR	0	1	0	1
GENIE MECANIQUE MAINTENANCE	1	2	0	3
HISTOIRE GEOGRAPHIE	0	11	0	11
HOTELLERIE SERVICE ET COMMERCIALISATION	0	3	0	3
LETTRES-HISTOIRE LETTRES-HISTOIRE GEO	0	2	0	2
MATHEMATIQUES	1 (Arabe)	12	4	17
Répartition par LV et par discipline des candidats présents				
	Allemand	Anglais	Espagnol	TOTAL
MATHS SCIENCES PHYS	0	1	1	2
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	1	4	1 (+1 Italien)	7
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	0	5	1	6
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	0	6	0	6
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES	0	2	0	2
SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE	0	1	0	1
1 ^{er} DEGRE	1	14	0	15
TOTAL	3 (+ 1 Arabe)	91	10 (+ 1 Italien)	106